



Le calcul des impôts et des charges sociales pour une microentrep

Par **arizona**, le **02/04/2008** à **16:40**

Bonjour,

je voudrais avoir quelques précisions sur le paiement des impôts et charges sociales quand on est en régime micro entreprise BNC profession libérale?

Et davantage d'informations sur la loi dutreuil article 35?

l'impôt est calculé à la fin de l'année et les charges sociales idem, en fonction du chiffre d'affaire si j'ai bien compris.

par exemple si j'ai un CA de 50.000 euros, j'aurai 24.6% de charges sociales soit 12300 euros à donner en charges sociales, donc il me restera 37700 euros pour le calcul des impôts je sais pas quel pourcentage?

J'ai vu aussi qu'on pouvait payer les charges sociales et les impôts chaque trimestre? si on prend toujours le principe du calcul du pourcentage du CA.

si dans un trimestre on a un CA= 0 euro, alors on doit aucun impôt et aucune charge sociale pour ce trimestre?

Par **reno_8**, le **05/04/2008** à **10:00**

Vos cotisations sociales et impots seront calculés sur 30% de votre chiffre d'affaires, c'est ce

que l'on appelle le bouclier social, étant donné que vous êtes en micro entreprise.
Depuis le 1er janvier, vous ne pouvez payer vos charges que mensuellement.

Après pour le calcul de l'impôt sur le revenu, cela dépend de la tranche d'imposition

Par **arizona**, le **05/04/2008** à **11:16**

ok, d'accord.

ce qui m'effrayait était de payer sans avoir encore gagné de l'argent.

ouf, donc j'ai rien à craindre en micro-entreprise, si j'ai pas encore gagné j'ai rien à payer mais ça uniquement pour les impôts.

J'ai lu par ailleurs un truc sur les charges sociales, avec l'accre:

-primo l'accre c'est pas automatique (comme les antibiotiques pour faire un peu d'humour)

-et secondo l'accre c'est pas une exonération puisque la 2ème année faut payer double
ration, donc moi le principe de l'accre m'intéresse pas je préfère payer ce que je dois de suite.

Je vais aller faire une simulation des charges sociales sur le site canam.fr, je voudrais un peu décortiquer:

-on dit qu'en régime de micro entreprise, les charges sociales sont calculées en pourcentage
du CA

donc ok.

Mais n'y a-t-il pas des charges supplémentaires à payer? est-ce qu'il y a un quotient de charges
sociales à payer?